



Enseignement Catholique
de l'Est-Francilien
DIOCÈSE DE SAINT-DENIS

AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Cette année scolaire, à l'initiative de votre établissement, un psychologue du Service Diocésain de Psychologie de l'Éducation assurera des permanences d'écoute auprès des jeunes.

L'objectif de ces interventions est de proposer *aux élèves qui le souhaitent* un temps d'écoute et d'échange en toute liberté, afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations, leurs soucis, leurs difficultés... et de les aider à élaborer leur propre réflexion.

Il ne s'agit pas d'entretiens psychothérapeutiques, mais d'un lieu d'écoute et de dialogue garantissant la confidentialité des propos, dans le cadre du Code de Déontologie des Psychologues.

Au cours de l'année, votre enfant peut être amené, de sa propre initiative, à rencontrer la psychologue. Si vous vous opposez à cette éventualité, vous devez le spécifier par écrit sur le carnet de liaison. Le calendrier de ces permanences peut vous être indiqué par l'établissement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Le Service Diocésain de Psychologie de l'Éducation